

CONDITIONS PARTICULIERES L'ASSURANCE MMA PRO-PME Activités de service

Numéro de contrat :

Date d'effet :

01/05/2014 à 0h00

140145432 M

Avis magnétique :

1204 20 05 14 0014 J *P9*

(nouveau contrat)

VOS DISPOSITIONS DIVERSES

- Escalade dans la limite du diplome (CS) y compris sur mur mobile
- Toutes les activités correspondant aux prérogatives du BPJEPS activités physiques pour tous.
- -Sport de ballons, de raquettes, randonnée à pied, à VTT.

VOS FRANCHISES	
- Franchise générale de votre contrat	200 €
- Franchises spécifiques Responsabilité civile	Voir Conventions spéciales

Pour connaître les définitions, les conditions d'application et le montant détaillé des garanties et des franchises, consultez les Conditions générales 352 k et les Conventions Spéciales n° 169 a qui vous ont été remises, notamment les tableaux complets des garanties et des franchises.

Indice de souscription: 915.8

VOS ANTECEDENTS D'ASSURANCE ET AUTRES DECLARATIONS

Vous nous avez déclaré :

- que les contrats de responsabilités et/ou de dommages qui couvraient, précédemment, les risques à assurer, n'ont pas fait l'objet, par l'assureur, d'une résiliation après sinistre ou pour défaut de paiement
- ne pas avoir été déclaré en état de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire au cours des 36 derniers mois
- avoir eu, au cours des 36 derniers mois :
 - 0 sinistre « Responsabilités professionnelles »
 - 0 sinistre « Dégâts des eaux »
 - 0 sinistre « Vol.»